

Cholet Vélo Sport

Compte rendu de la réunion du conseil d'administration **mardi 02 Avril 2024 ...** Siège social : 51 rue Saint-Eloi

Présents : BORET Jean-Marie. DAVALLET Gilbert. FRADIN Olivier. GABORIEAU Jacky. GUEROULT Patrick.
PAILLAT Christian. PIGNON Marie Jane. REVEAU Monique. SOULARD Hubert. THUREAU Daniel.

Absents excusés : CAILTON Marie-Claude. LEFORT Alain

Début de la réunion : 20h05.

▪ **Soumission approbation du compte rendu du CA du 27 Février 2024 :**

Le président soumet au vote l'approbation du C.R. du CA du 27 Février 2024.

Les 9 membres présents du CA (admissibles au vote) approuvent.

Le C.R. du CA du 27 Février 2024 est approuvé.

▪ **Point sur les finances et présentation des comptes 2024 :**

Marie Jane nous a présenté les comptes.

Peu de mouvement, quelques opérations bancaires.

3ème prélèvement licences :181€ ; Codep : toutes à Paris : 400€ ; Flamme et banderole : 450,37€.

Vente d'un cuissard : 43€ ; une paire de gants : 16,00€ (chèque en attente d'encaissement).

Les soldes à ce jour sont : compte courant : 131,86€, sur Livret A : 10855,38€ et en Caisse : 94,61€.

Soit un solde de : 11081,85€

▪ **Licences et cartes club 2024 :**

A noter l'arrivée de 2 nouveaux adhérents : sous la forme de 2 cartes club : Jean-Pierre Delaforge et Laurence Menu.

Soit à ce jour 84 licenciés dont 15 féminines + 3 cartes club dont 1 féminine.

▪ **Site internet et WhatsApp :**

Patrick Guéroult a supprimé sur WhatsApp les personnes qui n'ont pas renouvelé leur licence pour 2024.

IL note qu'il n'y a plus de problème de connexion au site. Le dernier qui subsistait a été résolu le 2/04/2024.

Patrick GUEROULT. Tél : 06 84 29 60 50. ou par mail : patrick.gueroult3@gmail.com

Le groupe WhatsApp : 44 membres.

Rappelons, à nouveau, que Patrick inscrit les personnes à leur demande.

Notre président intervient : nous avons des sorties programmées : Dimanche matin et Samedi après-midi

En période hivernale et le Mercredi matin, il indique qu'une utilisation détournée de WhatsApp afin d'inviter des personnes à sortir à d'autres moments que les sorties programmées aurait une incidence sur la cohésion des groupes : dispersion et réduction des groupes. Ces changements éventuels d'horaires des sorties ne doivent être qu'exceptionnels. Christian a proposé aux membres du CA présents de s'exprimer sur ce sujet. Une approche consensuelle s'en est dégagée.

▪ **Cholet Agglo Tour 2024 :**

Hubert nous dresse le bilan de cet évènement sportif local Co organisé par Cholet Évènement et le CVS.

La commission Cholet Agglo Tour CVS et Cholet Évènement sont très satisfaits du déroulement de la manifestation.

Le CVS a dégagé 42 personnes sur la Rando et 8 signaleurs sur la Course des Pros du Dimanche.

Bilan sportif de la rando : au total 391 inscriptions, 270 inscrits par internet (3 ne sont pas venus) et 121 inscriptions sur place.

Des messages positifs nous sont revenus sur l'organisation, notamment sur le fléchage et la sécurisation.

D'autres messages positifs également sur la restauration, par ex. le plat chaud a été bien apprécié.

Sans oublier la bienveillance des bénévoles au service des repas.

Nous n'oublions pas de noter la belle recette du bar : 1400€.

Marie-Jane propose pour les éditions à venir : noter le nombre des personnes qui s'arrêtent aux ravitos, afin de permettre de mieux évaluer les ravitaillements.

Christian note que la convention actuelle avec Cholet Vélo Sport/Cholet Évènement arrive à son terme.

De nouvelles négociations vont s'engager pour les 3 années à venir.

▪ Matinée de formation : Sécurité et assurances.

Christian, Marie Jane et Hubert Soulard ont représenté le CVS.

Christian nous a fait un rappel des indications contenues dans les chapitres 2, 5, 7 et 8 du diaporama, De l'assurance fédérale éditée à la suite de cette matinée du 2/03/2024.

Ch. 2. Responsabilité civile : préjudices causés à autrui.

Assurance FFVélo : préjudices concernant l'assuré.

Ch. 5. Assurance club : il est impératif d'être assuré.

Assurance « Chapeau » *(cotisation annuelle : 130€) : permet d'accueillir régulièrement toutes personnes d'une autre fédération sportive, des adhérents d'autres fédérations cyclistes.

→ En cas de sinistre : obligation de rédiger 2 déclarations, une pour la fédération de ou des intéressés et une pour FFVélo .

Ch. 7. En ce qui concerne les séjours initiés par les clubs :

Les accompagnateurs non licenciés ne sont pas couverts. Loi du tourisme : Article L211-1 du Code du Tourisme ; Article L211-18 du Code du Tourisme ; Article L211-23 du Code du Tourisme.

Ch. 8. Vélo à assistance électrique VAE.

Respecter absolument les normes applicables au VAE.

→ Puissance max : 250W. ; vitesse max. 25 km/h.

Les adhérents utilisateurs de VAE doivent être informés de ces normes.

En cas de non-respect de ces consignes, le président est responsable.

Nota : Christian va préparer un document d'information qui sera consultable sur le site.

* Assurance Chapeau : lors du 2^{ème} semestre ce sujet sera mis au vote aux membres du CA afin de souscrire ou non à cette dite assurance.

▪ Info locale :

Patrick souhaite recevoir des éléments à mettre dans les infos locales à venir.

La prochaine parution aura lieu mi-mai.

Les informations porteront entre autre sur les parcours : date et distance, les permanences du lundi.

▪ Newsletter :

Marie-Jane, Patrick et Daniel vont se réunir début mai afin de déclencher la sortie de la Newsletter du 2^{ème} trimestre vers mi-mai.

▪ Point sur la commission Parcours :

Christian nous rappelle les points positifs :

Particulièrement pour le groupe 3 qui est très satisfait de l'instauration des 2 parcours et de la légère réduction de la distance de ces parcours.

La commission poursuit collectivement son travail et reste à l'écoute afin de porter des aménagements en vue de rendre les sorties à la convenance des adhérentes et adhérents.

▪ Diaporama :

Christian est toujours en attente de photos... Il pourra faire une proposition pour les prochains CA et nous indique que cela avance doucement, normalement.

▪ Banne et Flamme :

La première utilisation de la flamme et de la banne était visible lors de la Rando Agglo Tour.

Commissions équipement :

Une remarque est faite : est-ce judicieux de mettre le fichier stock textile sur le site du club ?

Réponse sur ce sujet : réflexion à mener sur le prochain ordre du jour.

Notre stock se retrouve proche de la rupture.

Christian va préparer un document afin de lancer un sondage auprès des adhérent(e)s du club dans le but de connaître nos besoins à venir en textile.

▪ Questions diverses :

1 Rappel de la date du FORUM des associations : sur une journée, le 8 Septembre 2024.

A noter : Christian sera absent.

Une matinée découverte pourrait être proposée le dimanche suivant : 15 septembre.

2 Indemnisation des personnes se déplaçant pour le club, ex. réunion du Codep :

Il est proposé un montant de 0,35€ / km, sans oublier de fournir les factures des péages d'autoroute.

Cette proposition est entérinée suite à un vote, unanimité des votants.

Cette indemnité s'appliquera aussi pour la personne qui utilisera son véhicule pour le fléchage du parcours

des liaisons et lieux de ravitos de la Rando Agglo Tour. Les années précédentes, c'était le véhicule de Jean- Noël. Cette année Michel Dardennes sera indemnisé pour les 70 km parcourus.

3 Gilbert a trouvé chez Darty un écran (vidéo projecteur) de 2m.X 1,50 m , pour 149.98€. Validation du CA. Il va passer la commande à Darty et devrait le recevoir rapidement.

La commission se chargera de la mise en place de ce nouvel outil.

▲ Attention, changement d'horaire de la prochaine réunion du CA.

LA PROCHAINE RÉUNION SE DÉROULERA LE :

**Le Mardi 14 Mai 2024
A 18h.30 AU LOCAL CVS
Pôle B. Hinault**